



Vos outils financiers

Développé par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada,
le Fonds pour l'éducation des investisseurs et l'Autorité des marchés financiers



La règle des 70 %

Cette règle vous permet de faire une estimation approximative du revenu de retraite dont vous aurez besoin.

1. Calculez le revenu annuel moyen, avant impôt, que vous avez gagné au cours des trois dernières années (ou celui des trois années où votre salaire était le plus élevé).

2. Multipliez par 70 %.

3. Montant total dont vous aurez besoin chaque année (ce montant ne tient pas compte de l'inflation).